



Fédération Belge de Shiatsu Plan stratégique 2021-2025

*Adopté par l'Assemblée Générale
le 1^{er} novembre 2021*

Introduction

Le présent plan suit la structure classique du management de projet :

- les objectifs stratégiques donnent les buts à atteindre à moyen et long terme ;
- les objectifs opérationnels donnent des mesures qui doivent nous permettre d'atteindre les objectifs stratégiques ;
- les actions sont autant de moyens à mettre en œuvre dans la pratique pour réaliser les objectifs opérationnels.

En adoptant un plan stratégique pour la Fédération, l'Assemblée Générale a l'ambition de susciter une mobilisation de tous les praticiens de shiatsu en Belgique en faveur du shiatsu.

Objectifs stratégiques
--

1. Contribuer à offrir aux belges un **shiatsu de qualité**
2. Faire **reconnaître** le shiatsu par les autorités
3. Augmenter/assurer une bonne **visibilité** du shiatsu auprès du grand public
4. **Unir** les membres (praticiens, écoles, professeurs...) pour favoriser l'émulation, la collégialité, le peer review...
5. Offrir aux affiliés des **services** efficaces et utiles.



Objectifs opérationnels/actions

1. Contribuer à offrir aux belges un **shiatsu de qualité**

1.1. Développer la qualité de la formation professionnelle :

- Evaluer les critères de formation actuels/ les attentes au niveau politique et notre résilience à répondre aux attentes.
- Favoriser/encourager une élévation du niveau qualitatif.
- Adapter le curriculum et intégrer la diversité – après étude de comparaison internationale en vue de favoriser une harmonisation éventuelle sur le plan international : abandonner la structuration en 3 années et inventer une nouvelle structuration.

1.2. Favoriser le développement de la formation continue

1.3. Favoriser la transdisciplinarité

- Mettre au point une procédure qui encourage le partage de dossiers/informations entre praticiens de shiatsu et entre praticiens de shiatsu et autres professionnels du bien-être et de la santé, tout en veillant au respect du secret professionnel.

1.4. Évaluer le Code de déontologie et la pertinence (ou non) de l'adapter.

1.5. Procédure d'affiliation des praticiens/écoles

- Améliorer la transparence sur les critères et la procédure (établir des documents écrits).

1.6. Évaluation/recherche scientifique

- Impliquer la FBS le développement d'études d'évaluation sur l'efficacité/sécurité du shiatsu en Belgique et à l'étranger :
 - Identifier un responsable interne
 - Mise au point de protocoles
 - Concertation et implication des acteurs de la recherche (universités, académiques de médecine, hôpitaux etc.)
 - Développer des stratégies de recherche de financement

1.7. Supervision/ Intervention : développer les pratiques



2. Faire **reconnaître** le shiatsu par les autorités

2.1. Adopter une stratégie visant à obtenir, pas à pas, la reconnaissance du shiatsu comme « pratique de soin non conventionnelle » :

- Développer et évaluer le recours de la population au shiatsu.
- Établir des contacts politiques à tous les niveaux de pouvoir en Belgique et en Europe et évaluer leur degré d'ouverture à une reconnaissance (conditions, limites...).
- Établir des contacts avec nos partenaires et évaluer les convergences possibles (partenaires non reconnus, partenaires reconnus non conventionnels, professionnels de la santé).

2.2. Travailler à l'obtention d'avantages publics pour la pratique du shiatsu (lobbying aux différents niveaux de pouvoir) :

- Code NACE propre
- Baisse de la TVA
- Remboursement partiel par les mutualités

2.3. Renforcer le rôle de la FBS comme régulateur professionnel et représentatif

- Investir dans la professionnalisation de la fédération (gouvernance) afin de lui permettre de remplir toutes ses missions :
 - Engagement directeur,
 - Installation du « Bureau »,
 - Renforcement et professionnalisation du rôle des « responsables » (présidents de groupes de travail et commission, responsables communication, responsable politique scientifique, etc.),
 - Politique de rémunération des professionnels et des volontaires,
 - Modernisation des statuts/règlement d'ordre intérieur (nouvelle loi).
- Augmenter la représentativité de la FBS : dépasser les 50% de représentativité en fin de mandat ; pistes possibles :
 - Assouplissement des conditions d'affiliation : étudiants de première année ; reconnaissance des praticiens des écoles non affiliées ; évaluation de la procédure
 - Développer une politique de recrutement (outils de communication, rôle des écoles...)
 - Suppression de la condition d'ancienneté pour être admis à l'AG...



3. Augmenter/assurer une bonne **visibilité** du shiatsu auprès du grand public -
Mettre en place une politique de communication interne et externe

- 3.1. Identifier un responsable
- 3.2. Evaluer/définir/confirmer les canaux de communication internes (newsletter, réseaux sociaux) et externes (presse, réseaux sociaux) et les procédures d'élaboration (qui fait quoi, comment, quels délais...)
- 3.3. Développer une politique événementielle en interne (membres) et externe (participation à des bourses, salons, film promotionnel...)

4. **Unir** les membres (praticiens, écoles, professeurs...) pour favoriser l'émulation, la collégialité, le peer review...

- 4.1. Professionnalisation des organes de concertation
- 4.2. Développer la fédération comme « centre de connaissances » : identifier un responsable, centre de documentation, stimuler le développement de cours et nouvelles techniques, travaux de recherches et fin d'étude, journées d'étude et de réflexion, webinaires, workshops sur les bonnes pratiques...

5. Offrir aux affiliés des **services** efficaces et utiles.

- 5.1. Développer et professionnaliser l'information aux membres (cfr point 3)
- 5.2. Services aux membres : mettre à disposition des conseils aux membres sur la pratique professionnelle (conseil juridiques, fiscaux, didactique etc.)
- 5.3. Mise à disposition de locaux pour des événements
- 5.4. Politique de cotisation : évaluer et si besoin adapter